

# PRESS'Environnement

N°218 Mardi – 18 avril 2017

Par Amélie CROZE, Ruby SARRIA, Constance HAMM, Abigaël LIGNEUL

www.juristes-environnement.com

## **A LA UNE – AIR – LES PREMIERS RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE FERMETURE DES VOIES DE BERGE DE PARIS ONT ETE PUBLIES**

Le 31 mars 2017, la Mairie de Paris a conjointement publié avec AIRPARIF les premiers résultats concernant les impacts de la fermeture des voies de Berge à Paris. Depuis la rentrée 2016, Anne Hidalgo, la Maire de Paris, a décidé de la fermeture d'une partie importante de la Voie Georges Pompidou en vue de réduire la pollution aux particules fines (PM10) sur la Ville de Paris. Afin de mesurer l'efficacité d'une telle mesure, Airparif a réalisé une « étude d'impact » de la mesure. L'étude révèle que si la qualité de l'air s'est nettement améliorée sur la zone concernée par la mesure de « piétonisation » (-25% de circulation). Cependant, sur la plupart des axes environnant et sur le périphérique parisien, la circulation parisienne a été augmentée de 5 à 10%. Dès lors, l'opportunité de la mesure a largement été remise en cause. Ainsi, si la régulation de la circulation a un effet positif sur la qualité de l'air, ces mesures devraient être harmonisées sur l'ensemble de l'agglomération afin de ne pas créer des situations de déséquilibres.

## **ENERGIE - NUCLEAIRE** – LA FERMETURE DE FESSENHEIM REPORTEE

Le 6 avril 2017, le Conseil d'Administration d'EDF a retardé la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Si cette centrale celle la plus anciennement mise en service, sa fermeture a un impact non négligeable au niveau social. Sa fermeture concerne 1910 employés directement ou indirectement concerné par l'activité de la centrale.

Si la fermeture de la centrale est repoussée après la fin du mandat de François Hollande, la ministre de l'Environnement Ségolène Royal a félicité cette décision qui ne remet en aucun cas en cause le « caractère irréversible » de l'arrêt de la centrale.

Si cette décision va dans le sens de la sortie du nucléaire, il faudra néanmoins rappeler que EDF a imposé des conditions liées à la fermeture de la centrale. Ainsi, EDF a obtenu la réduction de trois ans le délai de mise en service de la centrale de Flamanville, le redémarrage d'un réacteur de la centrale de Paluel et un financement de 489 millions d'euros lié à la fermeture de la centrale.

L'ensemble des conditions obtenues, face à la fermeture de Fessenheim, correspond-il toujours à la promesse du Président Hollande de suivre le chemin de la sortie du nucléaire ?

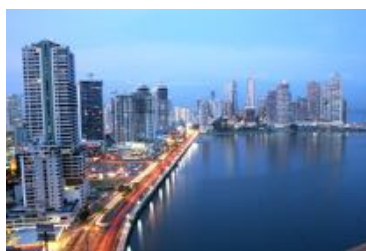
La rigidité du groupe EDF face aux objectifs annoncés de l'Etat aura fortement ralenti la procédure de fermeture.

## **CHANGEMENT CLIMATIQUE – LE CENTRE D'ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES FERA DES RECHERCHES EN COLOMBIE**

La Colombie est l'un des principaux pays qui possède la majeure biodiversité à l'échelle mondiale. D'autre part, elle présente de sérieux problèmes d'environnement à cause de l'exploitation minière illégale qui se développe comme une activité de haute rentabilité. Pour ces raisons, entre autres, la Colombie éveille l'intérêt par rapport à des sujets sensibles concernant l'environnement, et la preuve c'est que le 6 avril dernier le Centre d'Études de l'Environnement de l'Université de Limoges (France), s'est rendu en Colombie pour la réalisation de diverses recherches scientifiques, plus spécialement celles qui ont une relation avec le changement climatique. L'équipe de recherche comptera sur la participation de Michel Prieur, prestigieux juriste, expert dans la matière, qui est à la fois Directeur des Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement et Planification Urbaine. Sans aucun doute, les résultats de ces recherches seront un grand apport pour la protection de l'environnement dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique.



## **ENVIRONNEMENT – L'ONU ET LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT AU PANAMA RÉUNISSENT LEURS FORCES POUR NETTOYER LES MERS**



En raison de sa position géographique, le Panama, situé dans l'isthme centraméricain entre la Mer des Caraïbes au Nord et l'Océan Pacifique, se trouve entouré par la mer, ce qui donne lieu à une lutte permanente contre la pollution. C'est le cas de la Baie de Panama, qui se trouve dans le centre de la capitale panaméenne. Ces derniers jours, avec l'objectif de réduire et d'éliminer dans la mesure du possible la quantité de déchets dans les côtes et océans panaméens, l'Organisation des Nations Unies et le

Ministère de l'Environnement se sont réunis pour travailler ensemble. D'autre part, cette initiative adhère à l'action mondiale pour éliminer d'ici en 2022, le plastique à usage unique. Ce plan de travail des deux organismes prendra son temps, car il se trouve dans une phase préliminaire de conception et d'identification des stratégies. De sa part, Ricardo de Ycaza, Directeur de Côtes et Mers du Ministère de l'Environnement, a signalé que dans la dernière opération de nettoyage, 63 tonnes de déchets ont été récupérées de la mer.



**CJUE, 5 avril 2017, n°C-488/15, Commission Européenne contre Bulgarie :**

Le 5 avril 2017, la Cour de Justice de l'Union Européenne a condamné la Bulgarie pour manquement à ses obligations lui incombant concernant la qualité de l'air.

En l'espèce, la Directive 2008/50/CE, article 13 paragraphe 1 de l'annexe XI impose aux Etats-membres de l'Union Européenne des valeurs limites journalières et annuelles applicables aux concentrations de PM10 (particules fines).

La Cour, constatant le non-respect de ces standards pour la période allant de 2007 à 2014 par la République de Bulgarie, a introduit un recours.

Par cette décision, la CJUE apprécie que le simple dépassement des valeurs limites relatives aux concentrations de PM10 dans l'air suffisent à condamner la Bulgarie.

Le caractère systématique et persistant de la violation de la directive pendant plusieurs années.

Dès lors, la CJUE a pour la première fois condamné un Etat du fait de sa mauvaise qualité de l'air.

Ainsi, même si un Etat met en œuvre des moyens pour améliorer sa qualité de l'air, si des dépassements persistants des limites sont constatés, l'Etat sera condamné.

La CJUE impose donc une qualité de l'air effective : elle devient une obligation de résultat.

**CE, 9<sup>ème</sup>-10<sup>ème</sup> chambres réunies, 22/02/2017, n°386325 :**

Par un arrêt du 22 février, le Conseil d'Etat a remis en cause la définition des zones humides qui avait été donnée par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (NOR: DEVO0813942A), dès lors que de la végétation est identifiée sur un terrain.

Alors que les zones humides sont définies par article L.211-1 du code de l'environnement et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, comme des « *terres, exploitées ou non, habituellement inondées ou gorgées d'eau douce, salée ou saumâtre et lorsque la végétation y existe* » requérant ainsi deux conditions alternatives, le Conseil d'Etat a lui, précisé l'exigence de ces deux critères comme cumulatifs, laissant ainsi naître de la part des associations la crainte de leur dé-classification volontaire.



**BISOURCE**

Les groupes français Danone et Nestlé s'allient pour proposer aux consommateurs des bouteilles au plastique 100% biosourcé, ces deux groupes compétiteurs ont dressé le même constat :



"Nous avons identifié cette société en même temps, en dressant le même constat : sa technique est assez futuriste et constitue une révolution dans le matériau PET, raconte Frédéric Jouin, responsable de la R&D des matériaux plastiques pour Danone, à L'Usine Nouvelle. Nous avons donc décidé de travailler ensemble afin de la faire arriver le plus rapidement sur le marché." Objectif des partenaires :

proposer dès 2020 un PET issu à 75% de ressources durables et renouvelables. Alors que les bouteilles les plus innovantes du marché ne sont actuellement bio-sourcées qu'à hauteur de 30%.

« Notre ambition est de remplacer le pétrole par un matériau renouvelable, nous cherchons une source qui ne soit pas en compétition avec la nourriture humaine ou animale. »

L'utilisation par Origin Materials de matières premières issues de la biomasse a séduit Klaus Hartwig, responsable de la R&D de Nestlé Waters (Perrier, Vittel, Hépar, Contrex...). Origin Materials devra donc produire du plastique qui sera destiné aux usines de Nestlé Waters, ainsi qu'à d'autres filières de recyclage du PET.

L'ambition de ces industriels est de faire de ce nouveau matériau une référence dans toute l'industrie agroalimentaire, afin qu'en 2022, 95 % des bouteilles disponibles sur le marché seront issues de cette nouvelle technique.



Dans le cadre du regroupement C40 initié et présidé depuis cet été par Madame Anne Hidalgo, la maire de Paris. C40 est une organisation ayant pour seul objectif d'agir pour l'environnement en regroupant 90 mégapoles mondiales, ce qui représente un quart du PIB planétaire. Le mercredi 29 mars les maires de Paris, Londres et Séoul ont annoncé leurs volontés de mettre en place un nouveau système contre la pollution automobile, nommé « Air'volution ».



Ce nouveau projet fonctionnera grâce à la mise en place des capteurs mobiles dans les rues et sur des véhicules. L'organisation non gouvernementale ICCT (The International Council on Clean Transportation), soit, le Conseil international pour des transports propres sera responsable de ce nouveau dispositif.

Une note sera ensuite attribuée à chaque véhicule, calculé selon les polluants émis par le modèle en condition de conduite réelle. Ces notes seront consultées par les citoyens.

Ce nouveau projet vient naturellement s'inscrire dans la lutte contre la pollution en jouant la carte de la transparence.



En prenant l'exemple sur la Suède qui a, depuis 2012, mis en place une classification environnementale des médicaments afin de limiter la pollution de l'eau par des rejets ; la France s'est penchée sur cette question afin de contrôler l'élimination des résidus de médicaments (et détergents) dans les effluents.

En France, 13 mesures sont ressorties du programme interministériel de lutte contre l'antibiorésistance, publié en Novembre 2016, dont les objectifs sont notamment la sensibilisation et la communication auprès du grand public et des professionnels de santé ; la recherche et l'innovation en matière de antibiorésistance afin de la maîtriser.

A l'échelle européenne, la France a également porté son souhait de réduire les impacts des médicaments sur le milieu naturel par un rapport réalisé par l'Agence France de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), de 2006, visant à interdire l'usage des antibiotiques en élevages. Dans cette optique, la France a établi un plan d'action intitulé « écoantibio » visant la période de 2012 à 2016, dont les objectifs qui étaient de réduire de 25 % en 5 ans l'exposition des animaux aux antibiotiques ainsi que de préserver de manière durable l'arsenal thérapeutique que constituent les antibiotiques se sont avérés atteints.

Dans le domaine de la santé, d'autres actions passent par la vente à l'unité de certains médicaments dans certaines pharmacies d'une part, à une utilisation raisonnée des détergents et désinfectants dans les établissements de santé d'autre part. Tant de mesures qui doivent continuer à prendre forme dans le but de limiter le risque des médicaments pour l'environnement.